

Le prix de l'emplacement est fixé à 5 euros par journée de stationnement par le camion pâtisserie. Le montant de la location est à percevoir lors de chaque jour d'emplacement par l'employé communal régisseur de la régie en charge des locations de la salle communale et du gîte.

Location d'un coffret électrique triphasé

Il est proposé la location d'un coffret électrique triphasé avec 6 prises électriques, uniquement par les associations anjouteyennes et lors de la location de la salle communale d'Anjoutey :

- 0 euros de location
- 900 euros de caution

La proposition du tarif de location d'un coffret électrique triphasé est soumise au vote et approuvée à l'unanimité par les membres présents du Conseil municipal.

Autorisation dépenses d'investissement pour 2016

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de procéder avant le vote du budget primitif 2016 de la commune et jusqu'au vote du budget 2016, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'adopter cette proposition.

Demandes de subvention

Des travaux sont prévus à Anjoutey en 2016. Ils peuvent bénéficier de subventions en particulier la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) (État) et les amendes de police (Conseil départemental).

Les travaux qui font l'objet des demandes de subventions D.E.T.R et amendes de police pour l'année 2016 sont :

- Abris bus accessibles aux personnes à mobilité réduite : 1 situé rue d'Etueffont et 1 situé des Errues
- Eaux pluviales - busage de fossés - rue des Errues
- Travaux de mise en sécurité et d'accès à l'église : modification de l'escalier arrière et création d'un trottoir d'accès à l'église
- Paratonnerre de l'église

Plusieurs demandes de subvention sont à faire par la commune pour l'année 2016 dans le cadre de :

- Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) - État
- Amendes de police répartition 2016 - Conseil Général

Le montant total des subventions D.E.T.R. à demander est 20 600 euros, réparti de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - Abris bus accessibles aux personnes à mobilité réduite | 9 200 euros |
| - Eaux pluviales - busage de fossés - rue des Errues | 4 000 euros |
| - Travaux de mise en sécurité et d'accès à l'église | 2 000 euros |
| - Paratonnerre de l'église | 5 400 euros |

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les travaux ci-dessus
- d'approuver les plans de financement prévisionnels de ces travaux
- de solliciter des subventions pour l'année 2016
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subvention et aux travaux
- d'exécuter les travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Une délibération est votée pour chacun des travaux. Chaque délibération adopte une opération, arrête les modalités de financement, valide le coût des travaux, sollicite des aides financières et autorise le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et à l'exécution de l'opération.

Des subventions pour d'autres travaux à faire en 2016 seront délibérées ultérieurement.

Convention de location de terrain communal

La location du terrain communal agricole d'une surface de 5ha et cadastré comme suit :

- Section B n°168 contenance 2ha 48a 14 ca lieu dit « La Noye »
- Section B n°169 contenance 0ha 19a 01 ca lieu dit « La Noye »
- Section B n°170 P contenance 2ha 32a 85 ca lieu dit « La Noye »

est à renouveler entre Monsieur Emmanuel Jolissaint et la commune d'Anjoutey.

Monsieur le Maire propose un contrat de location d'une durée de 9 ans (du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2024) qui fixe le tarif annuel de location à 475 euros par an, payable à terme échu.

Le tarif de location fera l'objet d'une révision annuelle fonction du coefficient d'augmentation (indice des fermages) fixé chaque année par arrêté. La 1^{ère} révision sera faite le 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tarif de location : 475 euros par an pour 5 ha
- autorise le Maire à signer le contrat de location du terrain susmentionné

Questions diverses

Avancement des actions à faire et décrites dans le compte-rendu du Conseil municipal précédent

Accueil périscolaire

Afin de donner suite à la problématique soulevée lors du conseil d'école concernant le nombre d'enfants transportés le temps de midi, plusieurs hypothèses ont été étudiées par les services de la Communauté de communes :

- la possibilité de disposer d'un bus d'une capacité plus importante, car 61 enfants sur 78 scolarisés à Anjoutey sont extérieurs à la commune
- la réouverture du centre de loisirs situé à Anjoutey durant la pause méridienne

Au vu des études menées et de la capacité à faire évoluer les marchés publics, la deuxième solution sera priorisée. Les enfants scolarisés à Anjoutey seront accueillis au centre situé derrière l'école. Deux animateurs de la CCPSV seront détachés pour l'accueil des enfants à Anjoutey du 04 janvier au mardi 05 juillet 2016.

Vœux du Maire

Les vœux du Maire sont le dimanche 17 janvier 2016 à 11 h en salle Goessel.

Cette information est à diffuser dans le bulletin municipal.

Mise à disposition du personnel pour la Mairie de Bourg sous Châtelet

Il est rappelé les modalités et les tarifs des travaux d'entretien de la commune de Bourg sous Châtelet à réaliser en 2016 par les employés communaux de la commune d'Anjoutey.

Horaires d'ouverture de la mairie - rappel

La mairie est ouverte uniquement :

- Lundi de 16h00 à 17h00
- Mardi 16h à 17h30
- Mercredi 10h00 à 12h00
- Jeudi 10h00 à 12h00
- Vendredi 16h00 à 17h30
- Samedi 9h00 à 12h00

Rencontre avec les conseillers départementaux du canton de Giromagny

Une rencontre est à organiser par Nathalie Stein durant le 1^{er} trimestre 2016 entre les élus de la commune d'Anjoutey et les conseillers départementaux du canton de Giromagny : Sylvie Ringenbach et Guy Miclo.

Elle se déroulera soit une heure avant le Conseil municipal du 1^{er} trimestre 2016, soit au début d'un de ces deux Conseils municipaux

Calendrier des dates de tenue des conseils municipaux 2016

- 04/02
- 17/03
- 28/04
- 19/05
- 16/06
- Les autres dates des conseils municipaux de l'année 2016 seront définies ultérieurement.

Calendrier des dates de tenue des bureaux municipaux 2016

- 18/01
- 15/02
- 07/03
- 18/04
- 09/05
- 06/06
- Les autres dates des bureaux municipaux de l'année 2016 seront définies ultérieurement.

Chaque conseiller municipal peut participer aux bureaux municipaux.

Journal municipal

La revue municipale de la commune d'Anjoutey est à paraître courant février 2016.

La commission Communication organise :

- la réunion des personnes en charge de la conception et de la rédaction de la revue
- la demande des textes aux associations, aux élus
- la conception du journal

La recherche des sponsors est à organiser pour le journal municipal.

Actions des commissions et des comités

- Comité bois, forêts et terrains communaux
 - o Affouage
 - Quatorze personnes se sont inscrites à la mairie d'Anjoutey pour faire du bois d'affouage. Les inscriptions sont terminées.
 - Les lots des affouages (10 à 15 stères par lot) sont définis et à tirer au sort.
- Commissions Finances :
 - o Le budget prévisionnel de l'année 2016 est à préparer par les élus, le bureau municipal, les commissions et les comités communaux consultatifs.
- Comité des fêtes :
 - o Le comité des fêtes se réunira le jeudi 21 janvier 2016 à 20h en mairie pour entre autres la programmation avec les associations des manifestations 2015 à Anjoutey
- Commission développement économique
 - o Date de réunion : jeudi 14 janvier 2016 en mairie
- Commission Travaux :
 - o L'amélioration du réseau de collecte pluviale (cimetière, rue de la charme) est faite.
 - o Les travaux futurs, en particulier pour l'année 2016 sont présentés et discutés.
 - o Les travaux en cours sont :
 - Mise en conformité d'accessibilité de l'école
 - Signalétique routière. Les panneaux sont à installer.

Rappels sur des dates de janvier 2016

- Autres dates : cf. ci-dessus

Le Conseil municipal est clôturé à 22 heures 30.